MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEM.t d — DÉPARTEMENT DU VAR.

Du neuvième jour du 1er mois, an cinquante-cinq, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Louis Ardouin, âgé de vingt neuf ans, né à la Garde, département du Var, le trente du mois de Mars mil sept cent soixante quatre, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils légitime de Jean Louis Ardouin, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Geneviève Estelle, sans profession, domiciliée à la Garde, département du Var.

N.° 2

Ardouin

Et de Marie Rose Long, âgée de vingt deux ans, née à la Garde, département du Var, le quinze du mois de mai mil sept cent quatre vingt douze, domiciliée à la Garde, département du Var, fille légitime de Charles, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Geneviève Gaillet, sans profession, domiciliée à la Garde, département du Var.

Les actes préliminaires sont les publications faites les trois jours de dimanche, quatre, cinq et sept du mois de mai mil sept cent cinquante cinq, trois et quatre du mois de juillet mil sept cent cinquante cinq, et trois et quatre du mois de septembre mil sept cent cinquante cinq, et les affiches, dans les lieux accoutumés, des jours de dimanche, trente du mois de juillet et quatre du mois de septembre mil sept cent cinquante cinq, et les certificats de publication et d'affiches, en date des trente et quatre du mois de septembre mil sept cent cinquante cinq, et le tout en forme; du tout lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Joseph Louis Ardouin

N.° 3

l'autre Marie Rose Long

En présence de Joseph Ardouin, domicilié à la Garde, département du Var, profession de cultivateur, âgé de trente trois ans, frère de l'époux

De Denis Mourchon, domicilié à la Garde, département du Var, profession de propriétaire, âgé de trente neuf ans

De Louis Gonnet, domicilié à la Garde, département du Var, profession de propriétaire, âgé de vingt quatre ans

De Pierre Lotty, domicilié à la Garde, département du Var, profession de propriétaire, âgé de vingt trois ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Époux et Témoins, sauf les époux qui ont déclaré ne savoir

Portal — Mourchon — Gonnet — P. Lotty — Ardouin

2

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEM.t d — DÉPARTEMENT DU VAR.

RÉP. FR. — 75 — 1792

Du neuvième jour du 1er mois en deux, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Lyons, âgé de dix huit ans, né à la Garde, département du Var, le quinze du mois de Mars mil sept cent soixante trois, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils légitime de Joseph Lyons, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de Marie Marguerite Gaud, sans profession, domiciliée à la Garde, département du Var.

N.° 3

Lyons

Et de Marie Magdeleine Long, âgée de dix sept ans, née à Toulon, département du Var, le vingt neuf du mois de janvier mil sept cent soixante dix sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille légitime de Joseph Long, profession de cultivateur, domicilié à Toulon, département du Var, et de Elisabeth Estelle.

Les actes préliminaires sont les publications faites par moi les trois jours de dimanche, trois, quatre et sept du mois de janvier mil sept cent quatre vingt douze, et les affiches, dans les lieux accoutumés, les trois jours de dimanche, trente du mois de janvier et quatre du mois de février mil sept cent quatre vingt douze, et les certificats de publication et d'affiches, en date des trente et quatre du mois de février mil sept cent quatre vingt douze, et le tout en forme; du tout lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Magdeleine Long

l'autre Jean Joseph Lyons

En présence de Joseph Long, domicilié à la Garde, département du Var, profession de cultivateur, âgé de quarante ans, oncle de l'épouse

N.° 4

De Denis Mourchon, domicilié à la Garde, département du Var, profession de propriétaire, âgé de trente neuf ans

De Louis Lyons, domicilié à la Garde, département du Var, profession de cultivateur, âgé de trente quatre ans

Et de Antoine Gaud, domicilié à la Garde, département du Var, profession de cultivateur, âgé de trente huit ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Époux et Témoins, sauf

Portal — Long — L'Estivan — Gaud — Mourchon